

T-ES(2026)11_fr

21 mai 2026

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Rapport de réunion

47^e réunion

Ouverture de la réunion : mardi 24 mars 2026, 9h30

Clôture de la réunion : jeudi 26 mars 2026, 18h00

Pause déjeuner : entre 13h00 et 14h30

Lieu : Salle 10, Palais de l'Europe, Strasbourg
(en présentiel uniquement)

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Maria José Castello-Branco (présidente, Portugal) ouvre la réunion. Elle souhaite tout particulièrement la bienvenue à Javiera Verdugo Toro (cheffe de la Division de la coopération juridique internationale, ministère des Affaires étrangères du Chili), qui participe à la réunion en tant qu'observatrice ad hoc.

Hallvard Gorseth (directeur, Direction de l'égalité en droits et en dignité, Conseil de l'Europe) souhaite la bienvenue aux participant·es et aux observateurs et observatrices, et félicite le Comité pour les célébrations réussies du 15^e anniversaire de la Convention et pour les réalisations de l'année écoulée. Il exprime le soutien total du Secrétariat à tous les aspects des travaux du Comité, y compris aux réflexions en cours visant à garantir que la Convention de Lanzarote reste un instrument vivant et tourné vers l'avenir. Il souligne que les méthodes de travail participatives du Comité sont une source d'inspiration dans le cadre du [Nouveau Pacte démocratique pour l'Europe](#) lancé récemment par le Conseil de l'Europe.

Irena Guidikova (cheffe du Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre, Conseil de l'Europe) se présente dans ses fonctions de nouvelle cheffe de service.

Agnes von Maravic (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) informe le Comité que les réunions continuent de se tenir en présentiel, mais qu'une exception est faite pour la présente réunion. Un lien de diffusion en streaming sans le son a été mis à disposition afin de permettre à des auditeurs et auditrices à distance de suivre les discussions, sans pouvoir y participer. Agnes von Maravic annonce également que les [résultats de l'évaluation externe du sous-programme sur les droits de l'enfant](#) ont été publiés la veille et qu'ils seront communiqués aux membres après la réunion. Elle exprime sa gratitude aux membres du Comité qui ont contribué au processus d'évaluation.

Le Comité adopte son ordre du jour.

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.1. Procédure de conformité concernant les recommandations du 2^e cycle de suivi « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »

2.1.1. Examen en vue de l'adoption du rapport de conformité thématique révisé sur le droit pénal matériel et procédural

Le Comité examine une version révisée du rapport de conformité thématique sur le droit pénal et matériel, qui a été modifié depuis la précédente réunion sur la base des informations supplémentaires et commentaires transmis par les Parties. Il adopte le rapport et décide qu'il sera publié en un seul document, incluant aussi le rapport

thématique sur les services aux victimes et la prévention, une fois que ce dernier aura été adopté.

2.1.2. Examen du rapport de conformité thématique sur les services aux victimes et la prévention

Mireya García de Murcia (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente le projet de rapport de conformité thématique sur les services aux victimes et la prévention. Le Comité examine ce document et, en réponse aux questions portant sur les indicateurs associés à la recommandation VI-1 sur les services de communication permettant de prodiguer des conseils aux enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels facilités par les TIC, décide que les Parties, pour se conformer au moins partiellement à cette recommandation, doivent avoir mis en place des services de communication respectant le principe de confidentialité destinés spécifiquement aux enfants.

Il est convenu que les Parties soumettront leurs commentaires ou informations supplémentaires sur ce projet de rapport d'ici au 15 avril 2026. Ce calendrier permettra de disposer de suffisamment de temps pour préparer un projet révisé en vue de son adoption éventuelle lors de la 48^e réunion plénière (2-4 juin 2026, Strasbourg).

2.2. Nouveau cycle de suivi : examen en vue de l'adoption d'un projet de questionnaire intitulé « Le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants »

Le Comité examine un projet de questionnaire élaboré par le Secrétariat sur la base des contributions des membres du Comité et d'expert·es de terrain, y compris de représentant·es de la société civile. Après avoir modifié la formulation de quelques questions et en avoir ajouté de nouvelles, il adopte le questionnaire, lançant ainsi un nouveau cycle de suivi consacré au contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants. Les Parties conviennent d'envoyer leurs réponses d'ici au 30 juin 2026. Le Comité les encourage à associer la société civile et les institutions nationales des droits humains à ce cycle de suivi en leur transmettant le questionnaire et en les invitant à fournir leurs propres informations ou commentaires sur les réponses des Parties. Il approuve également un calendrier indicatif pour ce nouveau cycle de suivi (Annexe I).

2.3. Suivi du rapport de mise en œuvre sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance

Le Comité prend note des ateliers nationaux qui se sont tenus avec des parties prenantes nationales en Arménie et en Géorgie afin de faire connaître les recommandations formulées dans le rapport de mise en œuvre sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance. Des ateliers similaires sont prévus en Finlande, en Azerbaïdjan et en République de Moldova au cours de l'année 2026. Le

Secrétariat indique également au Comité que des ateliers en ligne ciblés sont prévus en 2026, en partenariat avec ECPAT International, afin de sensibiliser les membres nationaux de cette organisation au rapport de mise en œuvre.

3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

- 3.1. Échange thématique sur le suivi du paragraphe 25 de la [Déclaration finale](#) de la conférence informelle des ministres (1^{er} juillet 2025, Malte), appelant le Comité à « veiller à ce que la Convention de Lanzarote reste un instrument vivant et tourné vers l'avenir, qui permette de traiter les problématiques tant actuelles que nouvelles, afin de garantir la protection des enfants dans le contexte d'une transformation numérique de plus en plus rapide »

Maria José Castello-Branco (présidente, Portugal) informe le Comité que le Bureau s'est réuni à Paris le 11 février 2026 pour discuter de ce processus et faire le point sur les projets de documents. Le rapport du Bureau mentionne des lacunes et considérations supplémentaires dont le Comité devrait tenir compte, outre celles figurant dans le rapport indépendant. Maria José Castello-Branco rappelle que le Bureau a également souligné que le Comité de Lanzarote devait continuer à travailler sur les manifestations tant physiques qu'en ligne de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants.

Victoria Baines (experte indépendante) expose les principales conclusions du rapport indépendant sur la Convention de Lanzarote à la lumière des tendances émergentes et de l'évolution des normes. Le Secrétariat présente les principaux mécanismes dont dispose le Comité de Lanzarote ainsi que leurs implications respectives.

Ana Gomez (cheffe de la Division du droit international public et du Bureau des traités), Milan Nikolić (secrétaire du Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC)) et Jan Králik (responsable de programme à la division cybercriminalité (T-CY)) participent à une table ronde avec le Comité sur les différents mécanismes permettant de modifier ou de compléter les traités dans le cadre du Conseil de l'Europe.

Au cours de la discussion qui s'ensuit, le Comité souligne que la Convention doit rester neutre sur le plan technologique et résister à l'épreuve du temps. Il insiste sur l'importance d'une mise en œuvre effective de ses dispositions. Les thèmes suivants sont évoqués dans la perspective d'un examen plus approfondi :

- les droits des victimes et la défense de l'intérêt supérieur de l'enfant, y compris l'indemnisation des victimes, par exemple par le biais de fonds d'aide aux victimes et d'un recours effectif aux mécanismes de saisie des produits du crime, la nécessité de protéger les enfants contre toute revictimisation provoquée par la diffusion de contenus dans les médias et sur les réseaux sociaux, le renforcement du soutien au rétablissement à long terme des victimes, y compris à l'âge adulte ;

- la coordination pluridisciplinaire et interinstitutionnelle visant à accompagner les victimes pendant l'enquête et la procédure pénale ;
- la prévention, notamment le renforcement du contrôle des antécédents des professionnel·les et des bénévoles, l'éducation des enfants et la sensibilisation des parents et du grand public ;
- l'intelligence artificielle (IA), notamment les matériels d'abus sexuels sur enfants ultraréalistes générés par IA et les deepfakes ;
- la sollicitation d'enfants en ligne à des fins sexuelles ;
- la diffusion en direct d'abus sexuels sur enfants ;
- l'exploitation sexuelle facilitée par les technologies, y compris les contenus sexuels payants créés par des enfants et l'exploitation dans le cadre des voyages et du tourisme facilitée par les technologies et de manière générale dans le contexte migratoire, en particulier en ce qui concerne les enfants non accompagnés ;
- la détection et le retrait des matériels d'abus sexuels sur enfants, associés à un renforcement des capacités d'identifier et de protéger les victimes ;
- l'âge légal pour entretenir des activités sexuelles ;
- le signalement et l'identification précoce de l'exploitation et des abus sexuels concernant des enfants, notamment le renforcement de la protection accordée aux professionnel·les qui signalent des faits de bonne foi ;
- la lutte contre les comportements sexuels préjudiciables chez les enfants ;
- les problèmes de compétence soulevés par les infractions facilitées par les technologies ;
- la coopération internationale lors des enquêtes et des procédures pénales, notamment pour suivre et saisir les produits du crime et les matériels criminels, ainsi que pour améliorer le partage d'informations ;
- les capacités d'enquête, y compris le bien-être des agent·es et des autres professionnel·les contribuant aux enquêtes et aux interventions ;
- l'évaluation des risques présentés par les auteurs d'infractions ;
- la responsabilité des entreprises et la réglementation des technologies émergentes ;
- la terminologie.

Au cours de la discussion, le Comité estime qu'il faudrait déterminer si les lacunes potentielles recensées sont dues à une absence de base juridique ou plutôt à un manque de mise en œuvre, de capacités ou de données.

Le Comité décide de revenir sur cette question lors de sa 48^e réunion plénière (2-4 juin 2026) afin de se prononcer sur la marche à suivre.

3.2. Renforcement des capacités – discussion préliminaire sur l'échange prévu le 2 juin 2026 avec le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)

Naomi Trewinnard (co-secrétaire du Comité de Lanzarote) rappelle que la Convention sur la cybercriminalité et la Convention de Lanzarote traitent d'aspects complémentaires de la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants et facilités par les technologies, y compris de la criminalisation des matériels d'abus sexuels sur enfants. L'échange avec le T-CY prévu le 2 juin 2026 sera l'occasion de discuter des nouveaux défis liés aux matériels d'abus sexuels sur enfants générés ou modifiés par IA, en s'appuyant sur la [Déclaration du Comité de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies émergentes](#) (2024). Une note conceptuelle, élaborée en coordination avec les Bureaux du Comité de Lanzarote et du T-CY, sera diffusée après la réunion, de même qu'une proposition de déclaration commune sur les matériels d'abus sexuels sur enfants générés par IA. Les membres sont invités à se coordonner avec leurs homologues nationaux au sein du T-CY pour préparer cet échange et faire des retours sur la déclaration commune. Les Parties sont également invitées à contacter le Secrétariat pour lui communiquer tout exemple de pratique nationale adoptée en vue de traiter les matériels d'abus sexuels sur enfants générés par IA, qui pourrait être partagé lors de l'échange.

3.3. 10^e rapport d'activités du Comité de Lanzarote

Mireya García de Murcia (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente le 10^e rapport d'activités du Comité de Lanzarote, en soulignant qu'il revêt une importance particulière puisqu'il commémore le 15^e anniversaire de la Convention de Lanzarote. Elle explique que le rapport, cette année, comporte un chapitre introductif consacré à des événements marquants, tels que la conférence ministérielle à Malte et la déclaration qui en a résulté, ainsi que l'exposition d'œuvres d'art destinée à faire entendre la voix et faire connaître l'expérience des survivant·es d'abus sexuels subis dans l'enfance. Le rapport aborde aussi deux autres grands axes de travail : le dernier cycle de suivi du Comité, portant sur le « cercle de confiance », et la conférence sur les mécanismes de collecte de données, qui s'est déroulée le 18 novembre à Chisinau dans le cadre de la Présidence moldave du Comité des Ministres.

À l'issue de la présentation, le Comité adopte le rapport d'activités. Les Parties sont encouragées à en diffuser la version finale, dès qu'elle sera disponible, à l'échelle nationale et auprès des institutions concernées.

3.4. Informations communiquées par les membres, les participant-es et les observateurs et observatrices

3.4.1. Informations communiquées par le Mexique

Julio César Escobedo Flores (adjoint, Mission permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe) informe le Comité que le Mexique reste déterminé à renforcer la prévention et la répression de la violence sexuelle à l'égard des enfants et des adolescent-es, ainsi que la prise en charge des victimes. Un programme national 2026-2030 pour la protection des filles, des garçons et des adolescent-es, en cours d'élaboration, définit des objectifs, des stratégies et des lignes d'action pour renforcer la protection et la prise en charge des enfants et des adolescent-es victimes de violence, y compris de traite et d'exploitation. En outre, un pacte national visant à mettre fin à toutes les formes de violence à l'égard des filles, des garçons et des adolescent-es doit permettre de coordonner les politiques publiques dans ce domaine et de renforcer la collaboration institutionnelle.

3.4.2. Informations communiquées par le Chili

Javiera Verdugo Toro (avocate, cheffe de la Division de la coopération internationale, ministère des Affaires étrangères du Chili) informe le Comité que le défenseur des enfants et le ministère public poursuivent leur campagne de sensibilisation à la Convention de Lanzarote au Chili, notamment par le biais d'une initiative de participation des enfants, qui vise à interroger les enfants sur les raisons pour lesquelles le Chili devrait adhérer à la Convention. Javiera Verdugo Toro indique également que des consultations entre les institutions publiques compétentes sont en cours au sujet de la Convention.

3.4.3. Ogerta Manastirliu, commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)

Ogerta Manastirliu informe le Comité des travaux récents de l'APCE sur les droits de l'enfant, en particulier des rapports à venir intitulés [La pornographie violente](#) (commission sur l'égalité et de la non-discrimination) et [Vers une Europe favorable à la famille : recommandations politiques pour un renouvellement démographique](#) (commission des questions sociales), ainsi que d'une éventuelle future résolution, [Les enfants sans identité en Europe et dans le monde : un enjeu crucial pour les droits fondamentaux](#). Elle fait le point auprès du Comité sur un échange entre le Bureau de la commission des questions sociales et un avocat français, qui a porté sur les cas d'abus sexuels et d'autres violences sur des enfants dans les structures publiques d'accueil ainsi que sur la participation des enfants pris en charge dans ces établissements à des activités d'exploitation sexuelle dirigées par des réseaux criminels organisés.

Le Comité de Lanzarote est également informé des travaux de la commission des questions sociales de l'APCE sur la situation humanitaire des femmes et des enfants dans les territoires palestiniens.

3.4.4. L'ubica Debnárová, assistante chargée des politiques, Commission européenne (en ligne)

L'ubica Debnárová informe le Comité que la Commission européenne a lancé le [réseau de prévention des abus sexuels commis sur des enfants](#) en janvier 2026 afin de fournir une expertise et des conseils sur le travail de prévention en faveur des enfants et des auteurs d'infraction. Ce réseau, qui se réunira deux fois par an, est doté d'un mandat de quatre ans, renouvelable une fois. Il élaborera un programme de travail quadriennal.

3.4.5. Anton Toni Klančnik, Centre européen de lutte contre la cybercriminalité, spécialiste AP Twins, Europol

Anton Toni Klančnik rappelle qu'Europol a lancé en novembre 2025 la [plateforme Help4u](#), qui compile des ressources nationales fiables afin d'orienter les enfants vers des informations personnalisées leur indiquant où trouver de l'aide en cas d'abus sexuels en ligne. Vingt-quatre pays participent désormais à cette plateforme. Anton Toni Klančnik invite une nouvelle fois les membres du Comité à le contacter pour que les ressources de leur pays soient intégrées à la plateforme et pour mieux [faire connaître](#) celle-ci. Il informe également le Comité d'une récente formation avancée, d'une durée de deux semaines, qui a porté sur l'identification des victimes et s'adressait aux forces de l'ordre ; elle était organisée par Europol, en coopération avec le Cpol et Interpol à Budapest. En avril 2026, Europol accueillera le 18^e groupe de travail sur l'identification des victimes (VIDTF). Les membres du Comité sont invités à contacter Anton Toni Klančnik pour obtenir de plus amples informations sur la participation à cet événement.

Le Comité est par ailleurs informé de l'achèvement de l'[opération Alice](#), à laquelle ont participé 23 pays et qui a été menée par l'Allemagne avec le soutien d'Europol. Cette opération a mis en évidence le besoin croissant d'une collaboration transfrontalière pour lutter contre la cybercriminalité sur le dark web, ainsi que l'importance d'un travail de renseignement sur le long terme pour démanteler les écosystèmes complexes de la cybercriminalité. Les autorités ont démantelé un réseau comprenant plus de 373 000 domaines .onion (sites internet dans l'environnement Tor), qui étaient utilisés pour diffuser des contenus et des services illégaux tout en dissimulant l'identité de leurs opérateurs. Cette plateforme servait principalement à la vente de matériels d'abus sexuels sur enfants. Le réseau était géré par un seul opérateur et 440 clients identifiés font désormais l'objet d'une enquête approfondie. Un bref résumé de l'opération Cumberland et de l'affaire Alamendrolejo est également présenté (voir le [rapport](#) de la 45^e réunion plénière pour en savoir plus).

Anton Toni Klančnik fait en outre le point auprès du Comité sur les tendances actuelles en matière d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants, notamment l'extorsion sexuelle et financière sur le clearnet, la diffusion en direct d'abus sexuels sur enfants qui font l'objet de captures d'écran ou d'enregistrements, l'auto-exploitation par des enfants et le recours au grooming pour amener l'enfant à commettre des infractions ou à s'automutiler.

3.4.6. Samantha Woolfe, directrice exécutive, INHOPE (en ligne)

Samantha Woolfe intervient devant le Comité en distanciel pour présenter les chiffres les plus récents de son organisation. Elle indique qu'en 2025, les plateformes de signalement d'INHOPE ont enregistré une augmentation spectaculaire des contenus échangés, avec plus de 4,7 millions de fichiers multimédias partagés entre les membres de ces plateformes, soit une hausse de 218 % par rapport à l'année précédente. Sur ce total, 1,36 million de fichiers étaient des contenus nouvellement signalés et il a été confirmé que plus de 3,2 millions de fichiers contenaient des matériels d'abus sexuels sur enfants (incluant des contenus connus mais aussi nouveaux), soit une augmentation de 438 % par rapport à l'année précédente. L'attention du Comité est attirée sur la prévalence des victimes prépubères (91 %) et sur le pourcentage toujours élevé de victimes de sexe féminin (98 %). Samantha Woolfe décrit également les tendances actuelles, telles que l'évolution des canaux de diffusion et les méthodes de contournement, l'utilisation de signaux codés, la rotation rapide entre domaines, les images générées par IA et les contenus dissimulés au sein des réseaux de streaming ou basés sur des applications.

En réponse à une question sur les implications de la non-prolongation de la dérogation provisoire à la directive européenne vie privée et communications électroniques, Samantha Woolfe précise que les plateformes de signalement d'INHOPE ne reçoivent pas de signalements directement des entreprises, mais travaillent principalement à partir des signalements faits par le grand public et des recherches proactives menées par des analystes formés. Elle explique que ce travail de fond se poursuivra, tout comme l'échange d'informations transfrontalier via le portail ICCAM, quelle que soit le devenir de la dérogation.

3.4.7. Katie Burke, responsable des politiques, WeProtect Global Alliance (en ligne)

Katie Burke présente l'[Évaluation mondiale de la menace 2025](#) et souligne que les avancées technologiques rapides – tels que les messageries cryptées, l'IA générative et les plateformes émergentes – posent de nouveaux problèmes pour la protection des enfants en ligne. Elle constate un chevauchement complexe entre les abus sexuels sur enfants facilités par les technologies et d'autres préjudices et situations de vulnérabilité concernant les enfants, notamment ceux qui présentent un comportement sexuel préjudiciable. Elle exhorte à considérer les abus en ligne comme une priorité de santé publique, à investir dans la prévention fondée sur des données probantes et à renforcer

la coopération intersectorielle et les cadres juridiques. Les recommandations adressées aux gouvernements préconisent de renforcer et d'harmoniser les lois pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels concernant des enfants facilités par les technologies, de garantir l'accès à des services de signalement et de soutien adaptés aux enfants, d'utiliser des approches fondées sur des données probantes en matière de suivi et de réadaptation, de mettre en place des organismes de régulation indépendants et de mettre en œuvre des programmes nationaux d'éducation et de sensibilisation afin d'améliorer la sécurité numérique et la prévention.

3.4.8. Informations communiquées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (en ligne)

Sabine Van Tuyll Van Serooskerken Rakotomalala (Unité de prévention de la violence, OMS) informe le Comité que la deuxième Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants se tiendra les 18 et 19 novembre 2026 à Manille (Philippines). Cette conférence portera sur le soutien aux parents et aux personnes qui s'occupent d'enfants, sur la sécurité dans les écoles et sur les services d'intervention et de soutien adaptés aux enfants. Sabine Van Tuyll Van Serooskerken Rakotomalala invite les Parties à collaborer avec le Conseil des champions de l'OMS pour l'élimination de la violence à l'égard des enfants et à participer aux manifestations nationales ou régionales organisées en amont de la conférence.

4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote

4.1. Comptes rendus de membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions ou à des événements au nom du Comité de Lanzarote

4.1.1. Kristina Stepanova (Lituanie) – 7^e réunion plénière du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU), 3-5 décembre 2025, Strasbourg

Kristina Stepanova (Lituanie) indique au Comité que les discussions, lors de la dernière réunion du CGU, ont montré que la situation des enfants touchés par la guerre restait complexe et mouvante, nécessitant des réponses coordonnées qui s'inscrivent dans la durée.

L'une des principales priorités retenues est l'amélioration de l'identification et du soutien précoces aux enfants victimes. De nombreux enfants touchés par de graves violations, notamment des violences sexuelles liées au conflit, ne sont toujours pas identifiés ou se heurtent à des obstacles pour bénéficier d'une assistance spécialisée. Le renforcement de la coopération pluridisciplinaire et le fait de garantir des réponses rapides et adaptées aux enfants ont été considérés comme des avancées essentielles. L'échange thématique sur l'obligation de rendre des comptes a encore accentué ces points. Les discussions ont porté

sur la manière de documenter, d'enquêter et de poursuivre efficacement les infractions commises contre des enfants, tout en respectant pleinement les normes relatives à la justice adaptée aux enfants.

Enfin, les discussions ont mis en lumière plusieurs défis émergents et moins visibles, tels que l'impact sur les enfants de l'endoctrinement, de la militarisation et du ciblage fondé sur l'identité, ainsi que les conséquences à long terme sur leur santé mentale et leur réintégration. Très prochainement, le travail du CGU visera à garantir le retour et la réintégration en toute sécurité des enfants, à renforcer l'accueil en milieu familial, à améliorer l'accès à l'éducation et à répondre aux besoins liés à la santé mentale et aux traumatismes.

4.1.2. Lorna Muscat (Malte) – 7^e réunion du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE), 19-20 mars 2026, Strasbourg

Lorna Muscat (Malte) fait le point auprès du Comité sur l'avancement du projet de recommandation du Comité des Ministres sur une éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge. Elle souligne que les discussions ont porté sur l'articulation avec l'exposition des enfants à la pornographie et aux matériels d'abus sexuels sur enfants, autour de la notion de consentement par rapport à la définition juridique du consentement aux activités sexuelles ; par ailleurs, des références supplémentaires ont été faites à la violence fondée sur le genre, en particulier contre les filles, et à la sollicitation d'enfants à des fins sexuelles. Lorna Muscat attire l'attention du Comité sur les différentes considérations à prendre en compte en matière d'infractions sexuelles fondées sur le consentement, au titre de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), par opposition aux diverses définitions des infractions sexuelles énoncées dans la Convention de Lanzarote, où le consentement n'est pas nécessairement un élément constitutif. Des discussions ont également eu lieu sur l'éducation à la sexualité considérée à la fois comme un outil aidant à protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et comme un moyen de prévenir la violence à l'égard des femmes et des enfants qui, demain, seront des adultes.

4.2. Informations communiquées par le Secrétariat

4.2.1. Anne Kayser, secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Anne Kayser (secrétaire du CDENF) informe le Comité que le CDENF a lancé deux recommandations sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des [procédures de séparation des parents](#) et dans le cadre des [procédures de placement](#), et qu'il a adopté le [Deuxième rapport de mise en œuvre sur la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant](#) (2022-2027).

Elle invite le Comité à se coordonner avec les représentant·es nationaux auprès du CDENF afin de faire des retours sur le projet de recommandation du Comité des Ministres sur une éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge, élaboré actuellement par le [Comité d'experts sur la prévention de la violence \(ENF-VAE\)](#), qui sera examiné en vue de son approbation lors de la prochaine réunion du CDENF (2-4 juin 2026). Elle indique aussi au Comité que des travaux sont en cours au sein du [Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels \(ENF-JUS\)](#) pour rédiger une recommandation du Comité des Ministres sur les services pluridisciplinaires et interinstitutionnels pour une justice adaptée aux enfants, s'inspirant des services de type Barnahus (Maison des enfants), en vue de l'adoption de ce texte par le CDENF lors de sa réunion plénière du 25 au 27 novembre 2026. Le Comité demande à être informé, lors de sa 48^e réunion plénière (2-4 juin 2026), de l'avancement de ce processus de rédaction. Le CDENF compte adopter le rapport d'examen thématique sur la mise à jour des Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants lors de sa réunion plénière du 25 au 27 novembre 2026.

Le 4 juin 2026, le CDENF organisera un [Dialogue thématique sur les réseaux sociaux et la santé mentale des enfants](#). Le Comité de Lanzarote, qui se réunira en parallèle, est invité à assister à une projection de film suivie d'un débat après la clôture de la réunion. Soulignant que les travaux en cours sur le projet de recommandation sur une éducation complète à la sexualité ont été en partie inspirés par les recommandations du Comité de Lanzarote, Anne Kayser invite ce dernier à réfléchir à des suggestions qui pourraient être intégrées dans la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant.

4.2.2. Présentation de la [Recommandation CM/Rec\(2026\)2 sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie](#)

Flurina Frei (chargée des politiques d'égalité de genre, Conseil de l'Europe) présente la [Recommandation CM/Rec\(2026\)2 du Comité des Ministres aux États membres sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie](#) et son [exposé des motifs](#). La recommandation, élaborée par la Commission pour l'égalité de genre (GEC) et le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), a été adoptée par le Comité des Ministres le 4 mars 2026. Elle donne des orientations aux États membres pour renforcer l'obligation de rendre des comptes, la prévention et les mesures de soutien dans ce domaine.

Il est souligné que la recommandation met l'accent sur une approche globale, intersectionnelle et fondée sur les droits humains, sur la réglementation des entreprises du secteur des technologies et sur l'importance de la coopération avec la société civile et les autres parties prenantes. Une attention particulière est également accordée aux mesures visant à protéger et à soutenir les enfants victimes, notamment les services adaptés aux enfants, les services pluridisciplinaires et interinstitutionnels destinés aux enfants victimes d'infractions sexuelles, la prévention par l'éducation et la culture

numérique, ainsi que les outils de sécurité adaptés à l'âge. Le Comité est informé de la cérémonie de lancement prévue à Strasbourg le 10 juin 2026 et de l'élaboration d'infographies et d'outils destinés à faciliter la mise en œuvre de la recommandation.

4.2.3. Projet de coopération du Conseil de l'Europe sur les Barnahus

María Asensio Velasco (responsable principale de projet, Division des droits des enfants du Conseil de l'Europe) présente les conclusions préliminaires du [projet « Barnahus en Espagne »](#), qui consiste notamment à cartographier les systèmes de signalement des violences à l'égard des enfants en Espagne et dans les régions du pays et comprend une évaluation comparative avec la [Recommandation CM/Rec\(2023\)8 du Comité des Ministres aux États membres sur le renforcement des systèmes de signalement des cas de violence à l'égard des enfants et son exposé des motifs](#). Cette analyse a mis en évidence des obstacles importants au signalement, notamment des mythes et des idées fausses, des disparités régionales, un manque de formation et de moyens, une crainte de représailles et un manque de coordination ou de soutien institutionnel. Même si la plupart des régions doivent respecter des protocoles et des obligations légales, des lacunes importantes subsistent en matière de sensibilisation, de formation et de mise en œuvre ; 80 % des cas ne sont toujours pas signalés par les professionnel·les. Les personnes interrogées disent se sentir vulnérables et abandonnées après avoir fait un signalement. Elles soulignent la nécessité de disposer d'outils de signalement unifiés, d'améliorer la coordination interinstitutionnelle et de mettre en place des formations spécialisées, en particulier sur la violence numérique et les nouvelles formes d'abus.

María Asensio Velasco explique que cette analyse peut être reproduite dans d'autres pays. Elle invite les Parties à y réfléchir, en précisant que la méthodologie utilisée nécessite généralement environ 12 mois de travail dans un système décentralisé, mais que cette durée peut être raccourcie en fonction des ressources disponibles. La présentation est suivie d'un échange portant sur un processus similaire auquel participent les enfants en Suède.

4.2.4. Présentation des mises à jour du site internet

Ekaterina Malareva (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) fait le point auprès du Comité sur les récents changements apportés au site internet du Comité, en particulier à la page consacrée au suivi et à celle concernant la société civile et les institutions nationales des droits humains. Le prochain travail sur le site internet portera principalement sur les pages consacrées au renforcement des capacités et à la participation des enfants. Le Comité est invité à faire part de ses commentaires et suggestions pour apporter de nouvelles améliorations.

5. Questions procédurales

5.1. Élection du vice-président ou de la vice-présidente et élection éventuelle d'un nouveau membre du Bureau

Le Comité élit par acclamation :

- Páll Magnússon (Islande) au poste de vice-président pour achever le mandat de Philippe Olivier (France), qui a changé de fonctions, et
- Alexia de Rocquigny (France) en qualité de membre du Bureau du Comité pour achever le mandat de Páll Magnússon, élu vice-président.

Après son élection, Páll Magnússon préside plusieurs parties de la réunion.

5.2. Nomination de représentant-es du Comité de Lanzarote au sein d'autres comités

5.2.1. Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

Le Comité désigne Magdalena Bochińska (Pologne) pour être sa représentante auprès du CDCJ.

5.3. Adoption du programme de travail pour 2026 et 2027

Agnes von Maravić (secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) présente le nouveau programme de travail, qui intègre une approche axée sur les résultats afin de conférer une plus grande visibilité aux réalisations du Comité. Les trois piliers stratégiques du nouveau programme sont les suivants :

- renforcer la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et des documents adoptés par le Comité de Lanzarote ;
- augmenter le nombre de Parties à la Convention de Lanzarote et
- maintenir la pertinence de la Convention de Lanzarote.

Le Comité adopte le programme de travail. Agnes von Maravić indique également au Comité que l'espace partagé actuel sera abandonné et qu'une nouvelle solution sera proposée.

5.4 Adoption de la liste des décisions

Le Comité adopte la liste des décisions.

6. Questions diverses

6.1. Édition 2026 de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre)

Mireya García de Murcia (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) indique que, lors de la dernière réunion du Bureau, il a été décidé de consacrer cette édition 2026 à la couverture médiatique éthique des cas d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants. De nouvelles lignes directrices à l'intention des médias ont été élaborées en [espagnol](#) dans le cadre du [projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe « Barnahus en Espagne »](#). Elles sont en cours d'adaptation en une version internationale susceptible d'être déclinée selon les contextes nationaux.

Un premier projet de ces lignes directrices sera communiqué au Comité et aux autres parties prenantes concernées avant la 48^e réunion (2-4 juin 2026) afin de recueillir leurs commentaires. Par ailleurs, une page dédiée sera mise en ligne d'ici à fin mai 2026. La version finale des lignes directrices, intégrant les commentaires pertinents, devrait être prête d'ici à juillet 2026.

Dates des prochaines réunions plénières

- 48^e réunion plénière : 2-4 juin 2026, Strasbourg (France) : échange sur le renforcement des capacités le 2 juin, avec le T-CY du Conseil de l'Europe
- 49^e réunion plénière : 17-19 novembre 2026, Strasbourg (France)
- 50^e réunion plénière : 15-18 mars 2027, Strasbourg (France) (à confirmer)
- 51^e réunion plénière : 2-4 ou 8-10 juin 2027, Strasbourg (France) (à confirmer)
- 52^e réunion plénière : 16-18 novembre 2027, Strasbourg (France) (à confirmer)

Annexe I

Calendrier du nouveau cycle de suivi

27 mars 2026	Diffusion par le Secrétariat du questionnaire thématique sur le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants
30 juin 2026	Date limite fixée aux États parties pour envoyer des informations en réponse au questionnaire
1 ^{er} septembre 2026	Date limite fixée aux organisations de la société civile, aux institutions nationales des droits humains et aux autres parties prenantes pour envoyer des informations
17-19 novembre 2026	Examen d'un projet de rapport de mise en œuvre
15-18 mars 2027	Examen et adoption éventuelle d'un projet révisé de rapport de mise en œuvre

Annexe II

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote
 - 2.1. Procédure de conformité concernant les recommandations du 2^e cycle de suivi « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par les enfants »
 - 2.1.1. Examen en vue de l'adoption du rapport de conformité thématique révisé sur le droit pénal matériel et procédural
 - 2.1.2. Examen du rapport de conformité thématique sur les services aux victimes et la prévention
 - 2.2. Nouveau cycle de suivi : examen en vue de l'adoption d'un projet de questionnaire intitulé « Le contrôle des antécédents des professionnel·les, des bénévoles et des autres personnes au contact des enfants »
 - 2.3. Suivi du rapport de mise en œuvre sur la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance
3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques
 - 3.1. Échange thématique sur le suivi du paragraphe 25 de la [Déclaration finale](#) de la conférence informelle des ministres (1^{er} juillet 2025, Malte), appelant le Comité à « veiller à ce que la Convention de Lanzarote reste un instrument vivant et tourné vers l'avenir, qui permette de traiter les problématiques tant actuelles que nouvelles, afin de garantir la protection des enfants dans le contexte d'une transformation numérique de plus en plus rapide »
 - 3.1.1. Rapport indépendant sur la Convention de Lanzarote à la lumière des tendances émergentes et de l'évolution des normes : présentation par Victoria Baines
 - 3.1.2. Analyse des mécanismes dont dispose le Comité de Lanzarote et de leurs implications respectives

- 3.2. Renforcement des capacités – discussion préliminaire sur l'échange prévu le 2 juin 2026 avec le Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)
- 3.3. 10^e rapport d'activités du Comité de Lanzarote
- 3.4. Informations communiquées par les membres, les participant·es et les observateurs et observatrices
 - 3.4.1. Informations communiquées par le Mexique
 - 3.4.2. Javiera Verdugo Toro, Cheffe de la Division de la Coopération internationale, ministère des Affaires étrangères, Chili
 - 3.4.3. Ogerta Manastirliu, Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
 - 3.4.4. L'ubica Debnárová, assistante chargée des politiques, Commission européenne (en ligne)
 - 3.4.5. Anton Toni Klančnik, Centre européen de lutte contre la cybercriminalité, spécialiste AP Twins, Europol
 - 3.4.6. Samantha Woolfe, directrice exécutive, INHOPE (en ligne)
 - 3.4.7. Katie Burke, responsable des politiques, WeProtect Global Alliance (en ligne)
 - 3.4.8. Informations communiquées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (en ligne)
- 4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote
 - 4.1. Débriefing des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions ou à des événements au nom du Comité de Lanzarote
 - 4.1.1. Kristina Stepanova (Lituanie) – 7^e réunion plénière du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU), 3-5 décembre 2025, Strasbourg
 - 4.1.2. Lorna Muscat (Malte) – 7^e réunion du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE), 19-20 mars 2026, Strasbourg
 - 4.2. Informations communiquées par le Secrétariat
 - 4.2.1. Anne Kayser, secrétaire du Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)
 - 4.2.2. Présentation de la [Recommandation CM/Rec\(2026\)2 sur l'obligation de rendre des comptes en matière de violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie](#)

4.2.3. María Asensio Velasco, Responsable de projets principale, Unité des projets de coopération

4.2.4. Présentation des mises à jour du site internet

5. Questions procédurales

5.1. Élection d'un·e vice-président·e et élection éventuelle d'un·e nouveau/nouvelle membre du Bureau

5.2. Nomination de représentant·e·s du Comité de Lanzarote à d'autres Comités

5.2.1. Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

5.3. Adoption du programme de travail pour 2026 et 2027

5.4 Adoption de la liste des décisions

6. Questions diverses

6.1. Édition 2026 de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre)

Annexe III

Liste des participant·es

MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE	1. Alma TANDILI Chairperson of the State Agency for the Protection of Children's Rights Ministry of Health and Social Protection 2. Anila BREGU Specialist State Agency for the Protection of Children's Rights Ministry of Health and Social Protection	Apologised / Excusée
ANDORRA / ANDORRE	Lara FORTÓ RIBERA Psychologue Unité « Enfance et Adolescence » Ministère des Affaires sociales et de la Fonction publique	
ARMENIA / ARMÉNIE	Mariam CHIFLIKYAN Advisor Ministry of Justice	
AUSTRIA / AUTRICHE	Manuela TROPACHER Judge Legal Advisor Federal Ministry of Justice	
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	1. Kamil ABDULLAYEV Inspector-Translator Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs 2. Jeyran RAHMATULLAYEVA Head of the Administrative Office State Committee for Family, Women and Children Affairs 3. Konul TAGHIZADA Senior Advisor Child Affairs Department State Committee for Family, Women and Children Affairs	Apologised / Excusée
BELGIUM / BELGIQUE	Christel DE CRAIM Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice	

BOSNIA AND HERZEGOVINA / <i>BOSNIE-HERZÉGOVINE</i>	Ajla NANIĆ Expert Advisor Human Rights Department Ministry of Human Rights and Refugees	Apologised / <i>Excusée</i>
BULGARIA / <i>BULGARIE</i>	Marga STOYANOVA Chief Expert Policy and Programmes Directorate for Children, Strategic Development and Coordination State Agency for Child Protection at the Council of Ministers	Apologised / <i>Excusée</i>
CROATIA / <i>CROATIE</i>	1. Marlena JUKIĆ Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for Criminal Law Ministry of Justice, Public Administration and Digital Transformation 2. Kristina KEMEŠIĆ Advisor Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for Criminal Law Ministry of Justice, Public Administration and Digital Transformation	Apologised / <i>Excusée</i>
CYPRUS / <i>CHYPRE</i>	Stavroulla ELIA-DRAKOU Social Welfare Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare	Apologised / <i>Excusée</i>
CZECHIA / <i>TCHÉQUIE</i>	Pavla BUREŠOVÁ Senior Ministerial Counsellor Office of the Director General for International and European Cooperation Ministry of Justice	
DENMARK / <i>DANEMARK</i>	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>	
ESTONIA / <i>ESTONIE</i>	1. Tuuli LEPP Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice and Digital Affairs 2. Andra REINOMÄGI Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice and Digital Affairs	Apologised / <i>Excusée</i>
FINLAND / <i>FINLANDE</i>	Satu SISTONEN Deputy Director, Senior Specialist, Legal Affairs Legal Service Unit for Human Rights Courts and Conventions Ministry for Foreign Affairs	

FRANCE / FRANCE	Alexia DE ROCQUIGNY Magistrate – Rédactrice Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des Affaires Criminelles et des Grâces Ministère de la Justice
GEORGIA / GÉORGIE	Ketevani TATUASHVILI Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government
GERMANY / ALLEMAGNE	Liesa GUTSCH Legal Advisor II A 3 - Division for Criminal Law on Sexual Offences, Human Trafficking, Abortion, Medical Criminal Law Federal Ministry of Justice and Consumer Protection
GREECE / GRÈCE	George NIKOLAIDIS Psychiatrist, Researcher Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
HUNGARY / HONGRIE	1. Iván A. BUJDOS Senior legal advisor Department of Criminal Law Codification Deputy Secretariat of State for Criminal Law Legislation Ministry of Justice 2. András GYÖRE Child Protection Specialist Department for Child Protection and Guardianship Affairs Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior Apologised / Excusé
ICELAND / ISLANDE	1. Páll MAGNÚSSON Counsellor Permanent Mission of Iceland in Geneva MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU 2. Linda Hrönn INGADÓTTIR Senior Adviser Ministry of Education and Children Apologised / Excusée
IRELAND / IRLANDE	1. Corah CAPLES Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice, Home Affairs and Migration Apologised / Excusée 2. Cormac FLOOD Administrative Officer Criminal Justice Policy Department of Justice, Home Affairs and Migrations

ITALY / ITALIE	1. Elena FALCOMATÀ Senior Expert Presidency of the Council of Ministers 2. Marino DI NARDO Senior Expert Presidency of the Council of Ministers	Apologised / Excusée
LATVIA / LETTONIE	Indra AIZUPE-DZINTARE Head of the Criminal Law Department Ministry of Justice	
LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN	Sarah FRICK Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services	
LITHUANIA / LITUANIE	Kristina STEPANOVA Head of the Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour	MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
LUXEMBOURG / LUXEMBOURG	Claudia MONTI Cheffe de service Service des droits de l'enfant Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse	
MALTA / MALTE	Lorna MUSCAT Head of Office Office of the Commissioner for Children	
REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	Tatiana URSU Principal Officer Directorate of Policy in the field of Public Order and Security, Combating Crime Ministry of Internal Affairs	
MONACO / MONACO	Cécile VACARIE-BERNARD Adjointe à la Directrice de l'Action et de l'Aide Sociales Direction de l'Action et de l'Aide Sociales	Apologised / Excusée
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Jelena GRDINIĆ General Director Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice	MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
NETHERLANDS / PAYS-BAS	Eugenia POZO MORILLAS Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Ministry of Justice and Security	
NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD	Ljubica NAJDOSKA Desk Officer for Family Relations Ministry of Social Policy, Demography and Youth	Apologised / Excusée

NORWAY / NORVÈGE	Maria Brit ESPINOZA Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families	Apologised / Excusée
POLAND / POLOGNE	Magdalena BOCHIŃSKA Chief of the Division of Children's Rights and Support of Victims Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice	
PORTUGAL / PORTUGAL	1. Maria José CASTELLO-BRANCO Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice 2. Natália CAMPBELL Adjointe au Représentant Permanent Conseillère juridique Représentation permanente du Portugal auprès du Conseil de l'Europe	CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE
ROMANIA / ROUMANIE	Alina ION Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice	
SAN MARINO / SAINT-MARIN	Filippo PANZAVOLTA Second Secretary Department of Foreign Affairs	
SERBIA / SERBIE	Stevan POPOVIĆ Independent Advisor Family Protection Department Ministry for Family Care and Demography	
SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Petra GRZNÁROVÁ Chief State Counsellor National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family	
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Jana LOVŠIN Head of Division EU Affairs and International Cooperation Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice	MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU

SPAIN / ESPAGNE	1. Álvaro GARCÍA PÉREZ-IRAOLA Prosecutor advisor General Secretariat Ministry of Justice 2. Pablo MUÑOZ GARCÍA Deputy Director General of Resources, International Relations and Publications General Technical Secretariat Ministry of Youth and Childhood	Apologised / Excusé
SWEDEN / SUÈDE	Sara PLATTEN BÄCKSTRÖM Investigator and Senior Legal Advisor Department for Investigation and Analysis Ombudsman for Children – Swedish Children's Rights Agency	
SWITZERLAND / SUISSE	1. Laura FONTANA Juriste Avocate Unité Droit pénal international International Criminal Law Unit Office fédéral de la justice Federal Office of Justice Département fédéral de justice et police Federal Department of Justice and Police 2. Andrea CANDRIAN Juriste Chef de l'unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police	
TUNISIA / TUNISIE	1. Moez M. MAHMOUDI Ambassadeur Directeur pour les organisations européennes Direction Générale pour l'U.E., les organisations européennes et la coopération EUROMED Ministère des affaires étrangères, de la migration et des Tunisiens à l'étranger 2. Moncef BEN ABDALLAH Délégué Général à la Protection de l'Enfance Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées	
TÜRKIYE / TÜRKIYE	1. Gökçen TÜRKER Head of Department Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice 2. Bahattin EMRE Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice	Apologised / Excusée
UKRAINE / UKRAINE	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>	

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Leah BUCK International Lead - CSEA Tackling Child Sexual Abuse Unit Tackling Exploitation and Abuse Directorate Public Safety Group Home Office	Apologised / Excusée
---------------------------------	---	----------------------

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS

STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION

CANADA / CANADA	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>	
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Aleksandra BRZEMIA BONAREK Professeure Membre du Dicastère pour les Laïcs, la Famille et la Vie Faculté de Droit Canonique Université Pontificale Jean-Paul II de Cracovie Juge ecclésiastique au Tribunal métropolitain de Katowice	Apologised / Excusée
JAPAN / JAPON	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>	
MEXICO / MEXIQUE	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i> Julio César ESCOBEDO FLORES Deputy Permanent Observer Chargé d'Affaires a.i. Permanent Mission of Mexico to the Council of Europe	
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>	

STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC	1. Khalid HANEFIOUI Chargé des droits de l'enfant et de la jeunesse Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) 2. Sara EL BOUAYCHI Cheffe d'unité chargée de la protection de l'enfance Présidence du Ministère Public	Apologised / Excusé
-----------------	--	---------------------

NON-MEMBER STATE / ÉTAT NON MEMBRE

CHILE / CHILI	Javiera VERDUGO TORO Head of the International Cooperation Division Ministry of Foreign Affairs
---------------	---

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE	1. Antonio LABRADOR JIMENEZ Apologised / Excusé Policy Officer – Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4 Security in the Digital Age Directorate-General for Migration and Home Affairs European Commission 2. Lubica DEBNÁROVÁ Policy Assistant Unit D4 Security in the Digital Age Directorate-General for Migration and Home Affairs
EUROPOL	Anton Toni KLANČNIK Strategic Specialist in Child Protection O3 European Cybercrime Centre (EC3)
INTERPOL	1. Mark BEAVAN Apologised / Excusé Head Crimes against Children Unit VCO/Organized and Emerging Crime Directorate 2. Miriam LONGO Coordinator Crimes Against Children Unit VCO/Organized and Emerging Crime Directorate
WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) / ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)	Sabine RAKOTOMALALA Technical Officer Violence Prevention Unit Department of Health Determinants, Promotion, and Prevention

COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	Ogerta MANASTIRLIU Member of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development
--	--

OBSERVERS / OBSERVATEURS

THE BRAVE MOVEMENT	Matthew McVARISH Co-founder Survivor Advocate (GER)	
ECPAT INTERNATIONAL	Andrea VARRELLA Research and Child Rights Monitoring Manager	Apologised / Excusée
GLOBAL COLLABORATIVE	Sara ALAOU Co-founder and President	
"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus	Katerina MELISSARI Coordinator of Child Protection Department	Apologised / Excusée
INHOPE (International Association of Internet Hotlines)	Samantha WOOLFE Global Partnerships and Expansion Lead	
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)	Daniel PICAL Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe	Apologised / Excusé
INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)	Hannah SWIRSKY Head of Policy and Public Affairs	Apologised / Excusée
MISSING CHILDREN EUROPE	1. Aagje IEVEN Secretary General 2. Paola RANDO Senior Project Officer on Child Sexual Abuse	Apologised / Excusée
PROTECT CHILDREN (SUOJELLAAN LAPSIA RY)	Nina VAARANEN-VALKONEN Executive Director Trauma focused Cognitive Psychotherapist Victim Services and Offender Management Sub-Group Chair Interpol SGCAC	Apologised / Excusée
SAFE ONLINE	Marija MANOJLOVIC Executive Director	Apologised / Excusée
SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL	Tiina-Maria LEVAMO Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland	
WePROTECT Global Alliance	1. Iain DRENNAN Executive Director 2. Katie BURKE Policy Manager	Apologised / Excusé

SPEAKER / INTERVENANTE

Independent consultant	Victoria BAINES Professor
------------------------	------------------------------

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / *SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE*Secretariat of the Parliamentary Assembly / *Secrétariat de l'Assemblée parlementaire*

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / <i>Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable</i>	Jannick DEVAUX Secretary to the Committee / <i>Secrétaire de la commission</i>
---	---

Directorate of Programme Co-ordination / *Direction de la coordination des programmes*

Council of Europe Office in Rabat / <i>Bureau du Conseil de l'Europe à Rabat</i>	Malika SMAALI Project Officer / <i>Chargée de projets</i>
--	--

Directorate of Legal Advice and Public International Law / *Direction du conseil juridique et du droit international public*

Public International Law Division and Treaty Office / <i>Division du Droit international public et Bureau des Traités</i>	Ana GOMEZ Head of Division / <i>Cheffe de Division</i>
---	---

DGI: Directorate General of Human Rights and Rule of Law / *DGI : Direction générale des droits humains et État de droit*Directorate of Security, Integrity and Rule of Law / *Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit*Economic Crime and Corruption Department / *Service de la Criminalité économique et corruption*

MONEYVAL and criminal asset recovery / <i>MONEYVAL et le recouvrement des affaires criminelles</i>	Milan NIKOLIĆ Secretary to the Committee of Experts on Criminal Asset Recovery (PC-RAC) / <i>Secrétaire du Comité d'experts sur le recouvrement des avoirs criminels (PC-RAC)</i>
--	--

Department of Digital Governance and Sport / *Service de la gouvernance numérique et du sport*

Cybercrime / <i>Cybercriminalité</i>	Jan KRÁLIK Programme Manager, Cybercrime Committee Secretariat (T-CY) / <i>Responsable de programme, Secrétariat du Comité sur la cybercriminalité (T-CY)</i>
--------------------------------------	---

DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / *DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine*Directorate of Equal Rights and Dignity / *Direction de l'égalité en droits et en dignité*

Directorate of Equal Rights and Dignity / <i>Direction de l'égalité en droits et en dignité</i>	Hallvard GORSETH Director / <i>Directeur</i>
---	---

Human Dignity and Gender Equality Department / *Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre*

Human Dignity and Gender Equality Department / <i>Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre</i>	Irena GUIDIKOVA Head of Department / <i>Cheffe de Service</i>
--	--

Gender Equality Division / *Division de l'égalité de genre*

Gender Equality Policies / <i>Politiques de l'égalité de genre</i>	Flurina FREI Gender Equality Policy Advisor / <i>Conseillère en politiques d'égalité des sexes</i>
--	---

Children's Rights Division / *Division des droits des enfants*

Children's Rights Division / <i>Division des droits des enfants</i>	Agnes von MARAVIC Head of the Children's Rights Division / <i>Cheffe de la Division des droits des enfants</i> Executive Secretary to the Lanzarote Committee / <i>Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote</i>
Children's Rights Policies / <i>Politiques relatives aux droits de l'enfant</i>	Anne KAYSER Secretary of the Steering Committee for the Rights of the Child / <i>Secrétaire du Comité Directeur pour les Droits de l'Enfant</i>
Co-operation and Capacity Building / <i>Coopération et renforcement des capacités</i>	María ASENSIO VELASCO Senior Project Officer / <i>Responsable de projets principale</i>
Secretariat of the Lanzarote Committee / <i>Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>	Naomi TREWINNARD Co-secretary to the Lanzarote Committee / <i>Co-secrétaire du Comité de Lanzarote</i>

	Ekaterina MALAREVA Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	Mireya GARCÍA de MURCIA Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	Corinne CHRISTOPHEL Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>
	Yuliia NOSACH Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Michael HILL
 Elisabetta BASSU
 Julia TANNER